

Les syndicats européens

Acteurs du développement durable

*Contribution de la CES au Sommet de la Terre
de Johannesburg 2002*

Juillet 2002



Bureau Technique
Syndical Européen pour
la Santé et la Sécurité

Les syndicats européens –
Acteurs du développement durable
BTS, 2002

© Bureau Technique syndical européen
pour la santé et la sécurité
Bd du Roi Albert II, 5
B-1210 Bruxelles
Belgique

ISBN : 2-930003-43-X
D/2002/6107/44

Conception graphique: Textcetera, La Haye
Imprimé aux Pays-Bas

Le BTS bénéficie du soutien financier de la Commission européenne.

Préface

Le mouvement syndical européen se rend au Sommet de Johannesburg pour transmettre un message : la situation actuelle d'inégalité entre les pays du Nord et du Sud, tant en termes de revenu que d'utilisation des ressources naturelles, n'est pas durable. Elle est même alarmante.

Les syndicats demandent aux gouvernements l'adoption d'un plan global pour le développement durable qui assure l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement et le respect des droits humains et sociaux.

Pour la CES, qui rassemble des organisations démocratiques représentatives, ce plan doit permettre d'agir d'urgence sur la dimension sociale du développement durable en reconnaissant comme facteurs fondamentaux de la lutte contre la pauvreté : les droits sociaux fondamentaux, l'emploi et la formation, et l'importance de l'accès aux biens collectifs tels que l'eau, l'énergie, l'éducation, la santé, les infrastructures de communication, au travers des services publics. C'est à l'Organisation Internationale du Travail que doit être confiée la tâche de mettre ce plan en œuvre au niveau international.

La CES attend de l'Union européenne qu'elle joue un rôle d'avant-garde pour assurer la mise en oeuvre de ces principes et de ces objectifs. En augmentant rapidement l'aide directe au développement pour atteindre l'objectif de 0,7% du PNB. En renforçant considérablement la politique d'allocation de ressources et de réduction de la dette pour les pays pauvres fortement endettés. En imposant à toutes les sociétés européennes honorant des contrats de marchés publics ou d'approvisionnement bénéficiant d'une aide communautaire ou de programmes de garantie de crédit à l'exportation, de se plier à des clauses contractuelles comprenant le respect des droits sociaux du travail et des normes environnementales internationales. La CES souhaite en outre que les sociétés européennes ayant des intérêts commerciaux ou des investissements hors de l'UE respectent les normes fondamentales du travail et de l'environnement, et publient régulièrement des rapports sur la manière dont elles les mettent en pratique.

Cette brochure, préparée en collaboration avec le Bureau Technique Syndical Européen, présente les défis du développement durable en

Europe et cherche à y apporter des réponses par le biais d'exemples d'actions pratiques menées dans les entreprises. Ces exemples démontrent que le développement durable passe par l'instauration de nouvelles formes de dialogue social et de relations contractuelles comportant une dimension sectorielle et inter-sectorielle, et par la reconnaissance du rôle indéniable que jouent les travailleurs et leurs représentants dans l'évolution de notre manière de produire et de consommer.

Une stratégie européenne de développement durable implique tant l'adoption de nouvelles politiques communautaires – notamment en matière d'énergie – que la modification des politiques existantes, par exemple en matière de transport et d'agriculture.

L'histoire sociale européenne démontre que, grâce à leurs actions permanentes, les syndicats peuvent contribuer à favoriser l'avènement d'une société plus juste et plus unie. Les syndicats européens sont prêts à s'épauler les uns les autres pour mettre en œuvre la stratégie européenne de développement durable et à établir un dialogue avec les organisations sociales et environnementales. Seule la mobilisation de tous les acteurs concernés permettra l'éclosion d'un modèle de développement humain respectueux de l'environnement et garant de la justice sociale.

Emilio Gabaglio, Secrétaire général de la CES

Marc Sapir, Directeur du BTS

Remerciements

Cette brochure est le fruit du travail d'un groupe de la CES composé de spécialistes des questions environnementales issus de la plupart des organisations syndicales européennes et des Fédérations syndicales européennes. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors d'une conférence syndicale européenne organisée à Séville en juin 2002.

Nous tenons à remercier les auteurs des documents thématiques de référence utilisés lors des travaux : l'UGT et les CC.OO, le changement climatique et l'énergie; la CFDT et la CGT, la sécurité alimentaire mondiale et le développement durable; LO Danemark, les risques chimiques; la CGIL, la CISL et l'UIL, les travailleurs, acteurs du développement durable : droits et compétences; et les Fédérations syndicales européennes, pour leur apport indispensable dans leurs secteurs respectifs : l'EFFAT, la FSE-THC, l'EMCEF, la FSESP, l'ETF et l'UNI-EUROPA.

Nous souhaitons remercier tout particulièrement Kees Le Blansch, qui a eu la tâche ardue de remplir le rôle de rapporteur lors de la conférence de Séville et qui a rédigé cette brochure.

Celle-ci n'aurait pu voir le jour ni être publiée sans le précieux concours de Nanneke van der Heijden, Denis Gregory et Janine Delahaut.

Des informations supplémentaires sur les syndicats et le développement durable sont disponibles sur le site Internet du BTS: www.etuc.org/tutb/uk/sustainable-development.html

- La version anglaise et française de cette brochure
- Des documents thématiques introductifs en anglais et en français
- Le rapport de la Conférence CES-BTS tenue à Séville en juin 2002
- La précédente publication conjointe CES-BTS sur le développement durable : *Pour une perspective syndicale européenne en matière de développement durable*, Bruxelles, 2001 (bilingue anglais/français)

Table des matières

	Préface	3
1	Les syndicats européens	
	Acteurs du développement durable	9
2	La perspective syndicale européenne	10
3	Pour une perspective syndicale européenne en matière de développement durable	12
4	Éléments d'une perspective syndicale européenne – équilibre et coordination entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux	19
	Renforcer la dimension sociale	19
	Un plan d'action au niveau mondial	20
	Une coordination au niveau européen	21
5	Les principaux défis du développement durable dans une perspective syndicale européenne	22
6	Alimentation et agriculture	24
	Le système de production agricole	24
	Sécurité alimentaire, qualité environnementale et bien-être des animaux	26
	Qualité du travail agricole	29
	Capacités des travailleurs et des syndicats	30
7	Changement climatique et énergie	31
	Une réforme fiscale ambitieuse et équitable	32
	Promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie et prévoir des transitions équitables	33
	Une mise en œuvre efficace et équitable du Protocole de Kyoto dans l'UE	37
	Assurer l'accès à l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement	37

- 8** **Produits chimiques 38**
 - Gérer les risques chimiques au niveau mondial **39**
 - Gérer les risques chimiques au niveau européen **41**

- 9** **Renforcer le rôle des syndicats européens 44**
 - Renforcer les compétences des syndicats européens en matière de développement durable **45**
 - Construire des capacités syndicales européennes en matière de développement durable **46**

1 Les syndicats européens – Acteurs du développement durable

En août 2002, dix ans après le Sommet de Rio, un nouveau Sommet sur le développement durable sera organisé par les Nations Unies à Johannesburg. **Les syndicats européens s’y rendront** pour y réclamer l’élaboration d’un plan d’action mondial de développement durable accordant la priorité à l’éradication de la pauvreté, à la protection de l’environnement et au respect des droits humains et sociaux. Les syndicats européens estiment que la participation à la concrétisation du développement durable figure parmi leurs tâches et responsabilités premières, tant pour le bien de leur propres membres que dans un souci de solidarité internationale des travailleurs.

Cette brochure a pour objectif d’explicitier le rôle que jouent les syndicats européens en matière de développement durable. Elle donne d’abord une description de la place qu’ils occupent actuellement dans la vie économique et politique. Les syndicats sont au cœur de la réalisation du modèle social européen, par les négociations sur les questions sociales et juridiques avec les employeurs et l’Etat. Pour les syndicats européens, le défi de la durabilité consiste surtout en l’intégration des questions environnementales dans leurs positions et actions politiques. Puisqu’il est manifeste qu’à l’avenir, les questions environnementales seront de plus en plus liées aux intérêts fondamentaux des travailleurs et des syndicats, l’adoption d’une approche équilibrée et coordonnée, fondée sur des plans d’action mondiaux et européens, s’impose clairement. En résumé, les syndicats européens reconnaissent que la coordination des politiques sociales, économiques et environnementales est essentielle à l’obtention d’un développement réellement durable. Ce défi appelle des actions urgentes dans trois domaines qui constituent des priorités absolues : (i) l’alimentation et l’agriculture, (ii) le changement climatique et l’énergie et (iii) les risques chimiques.

2 La perspective syndicale européenne

La position qu'occupent les syndicats sur la scène économique et politique européenne est au cœur de leur démarche sur les questions de durabilité. Pour comprendre cette position, plusieurs éléments cruciaux doivent être pris en compte, notamment leur rôle en tant qu'acteurs économiques et politiques, les intérêts qu'ils défendent et le contexte européen dans lequel ils évoluent.

Le rôle joué par les syndicats en Europe est avant tout historique. Il est le fruit de luttes de longue date en faveur du plein emploi, de la rémunération équitable et de conditions de travail décentes pour tous les travailleurs européens. L'objectif central des syndicats européens est bien entendu de défendre ces acquis. Mais le rôle actuel des syndicats est aussi de rechercher des possibilités et des moyens d'améliorer la situation du travail.

- Les syndicats poursuivent cet objectif principalement par le biais de **négociations avec les acteurs économiques**, c'est-à-dire avec les employeurs et les organisations patronales, aux plans de l'entreprise et du secteur ainsi qu'aux niveaux national et régional de l'économie. Dans les négociations européennes, les syndicats sont depuis longtemps amplement reconnus comme les représentants de l'ensemble des travailleurs.
- Les syndicats européens défendent également les intérêts des travailleurs **par leurs interactions avec les différents Etats nationaux**. Dans les démocraties socio-libérales européennes, les rênes de l'économie ne sont pas purement et simplement laissées aux forces du marché, ni totalement confiées à la planification d'Etat. Les consultations, les réglementations gouvernementales et les services publics favorisent l'émergence d'économies mixtes qui garantissent aux travailleurs un socle minimum de droits, de sécurité et de protection. Des politiques sociales, des services d'intérêt général et des cadres juridiques ont été mis en place afin de créer des emplois et de les protéger, tout en garantissant certaines normes sociales.

Les syndicats européens sont associés au processus et sont donc parties prenantes de l'ordre social, économique et politique européen actuel. Ils

sont, de ce fait, en mesure (du moins en principe) de négocier des adaptations sociales et juridiques.

Quels sont les intérêts défendus par les syndicats en Europe ? Leurs **intérêts essentiels** résident dans les revendications sociales fondamentales, par exemple l'emploi, la rémunération, les conditions de travail et les relations sociales. Ils sont négociés de trois manières.

- Premièrement, les négociations portent sur l'**accès et la répartition équitables des ressources rares**. L'accès égalitaire au marché du travail (à promouvoir par des politiques de plein emploi), la distribution équitable des fruits du travail (en termes d'attribution des salaires réels) et l'universalité des services de base (par le biais de services publics d'intérêt général) constituent les axes essentiels des revendications syndicales.
- Deuxièmement, les syndicats européens entendent négocier des **garde-fous contre les risques et l'insécurité** par le biais d'une gestion responsable et d'une réglementation progressive. Des garanties de base, des assurances collectives et des conditions de travail décentes applicables dans l'ensemble de l'Etat, sont autant de moyens négociés par les syndicats pour maîtriser et atténuer les risques et difficultés qu'entraînent les pertes d'emploi, l'invalidité, les dangers au travail et autres facteurs négatifs.
- Enfin, les syndicats se battent pour la **démocratie et pour l'égalité** entre les privilégiés et les défavorisés, qu'ils soient patrons ou travailleurs, salariés ou demandeurs d'emploi, hommes ou femmes, riches ou pauvres.

Le processus d'intégration européenne entamé après la Seconde Guerre mondiale a exigé une participation croissante des syndicats pour assurer une représentation de leurs **intérêts au niveau européen**. Initialement, des mesures ont été prises par un groupe pionnier de six Etats européens pour établir un marché ouvert de l'acier et du charbon. Six ans plus tard, le même groupe de pays créait une Communauté européenne avec un marché unique. Au cours des vingt dernières années, de nouveaux processus d'intégration ont élargi et consolidé la Communauté européenne. Dernièrement, l'introduction de la monnaie unique et l'élaboration de politiques et objectifs communs dans plusieurs domaines socio-économiques ont jeté les bases d'une union plus unie que jamais. Nombre de ces politiques communes, par exemple les politiques économiques, monétaires et

du marché du travail, sont au centre des intérêts des travailleurs et des syndicats. Les syndicats européens doivent relever le défi de gérer et de faire converger les pratiques nationales au niveau européen via leurs fédérations professionnelles européennes et la Confédération européenne des syndicats (CES). Les négociations avec les organisations patronales européennes se poursuivent (notamment avec l'UNICE, qui représente les employeurs du secteur privé au niveau européen), ainsi que les consultations avec la Commission européenne. Ces efforts visent à développer une pratique de consultation européenne fructueuse (qualifiée de "dialogue social") et à promouvoir la sécurité d'emploi et la protection des travailleurs par l'intermédiaire de réglementations européennes. La Directive cadre européenne sur la santé et la sécurité, qui régit les conditions de travail et dote la CES d'une position officielle via son Bureau technique, en est un exemple éloquent.

3 Pour une perspective syndicale européenne en matière de développement durable

Comment les syndicats européens perçoivent-ils le développement durable ? Même s'ils sont essentiellement reconnus comme des acteurs centraux des sphères économiques et sociales, les syndicats se penchent également sur les questions environnementales depuis longtemps déjà. Avec l'expérience, il apparaît de plus en plus clairement que les questions liées à l'environnement ne peuvent plus être considérées comme extérieures au domaine d'activité principal des syndicats et comme faisant partie de leurs responsabilités élargies. Au contraire, les syndicats reconnaissent que les questions environnementales sont intrinsèquement liées aux thèmes syndicaux fondamentaux tels que les ressources, les risques, la démocratie et l'égalité. Dans ce contexte, les syndicats européens doivent élaborer leur propre perspective sur le développement durable, en tirant parti de leur position spécifique en tant que syndicat européen, afin d'adopter rapidement une approche sociale, économique et environnementale intégrée, pour relever le plus impérieux défi que la planète ait à affronter.

Comme on l'a montré ci-dessus, les syndicats sont amplement reconnus en tant qu'acteurs incontournables du façonnement des politiques sociales et économiques dans les Etats membres ainsi qu'au niveau paneuropéen. Par conséquent, le défi de la durabilité est perçu par les syndicats comme la nécessité d'intégrer et d'équilibrer les objectifs des politiques sociale et économique (deux domaines syndicaux bien connus) avec les besoins de politique environnementale émergents (beaucoup moins familiers). De nombreux syndicats ont officiellement accepté une répartition des rôles entre, d'une part, les organisations syndicales (représentant les intérêts sociaux) et, d'autre part, les ONG environnementales (représentant les intérêts environnementaux). Néanmoins, une analyse des initiatives environnementales entreprises par les syndicats européens au cours de la dernière décennie¹ – également requise dans le contexte de Rio + 10 – démontre à quel point les syndicats ont réussi à s'imposer comme un moteur de l'intégration des questions environnementales dans le développement social et économique.

Un bref aperçu :

- **Programmes:** les syndicats européens ont adapté leurs programmes politiques pour relever le défi environnemental et ont formulé des déclarations en ce sens.
- **Gestion de l'environnement dans les entreprises:** les affiliés syndicaux, les délégués à la santé et à la sécurité et les comités d'entreprise ont pris des initiatives pour améliorer la gestion environnementale par des stages de formation, des procédures de consultation et des pressions au niveau du lieu de travail.
- **Négociations collectives:** les questions environnementales ont été soulevées par les syndicats dans les négociations collectives. Des thèmes tels que les produits dangereux, le transport et le traitement des déchets ont été inscrits à l'ordre du jour. Les représentants des travailleurs et les syndicats ont acquis le droit de prendre des initiatives environnementales et de participer à l'élaboration de plans de gestion environnementale.
- **Lois sur la qualité du travail et la participation:** les travailleurs et leurs représentants ont eu recours à la législation européenne sur la qualité du travail et la participation des travailleurs pour aborder conjointement santé au travail et questions environnementales. Dans certains pays de l'UE, de nouvelles lois accordent maintenant le droit aux travailleurs de participer au processus décisionnel environnemental au niveau de l'entreprise.

¹ Voir: *Pour une perspective syndicale européenne en matière de développement durable*, CES/BTS, Bruxelles, 2001.

- *Initiatives destinées à influencer sur les politiques gouvernementales:* des initiatives ont été mises sur pied par les syndicats en faveur d'une réforme fiscale environnementale, de l'éco-étiquetage des produits et de la promotion d'emplois verts.
- *Participation aux débats de société:* dans tous les pays, les syndicats ont participé à des débats sur l'environnement, en élargissant le champ d'étude des thèmes abordés, entre autres : les produits chimiques (pesticides, produits toxiques pour la reproduction, chlorures), l'agriculture, l'infrastructure, le transport, la régulation de la circulation, le changement climatique, les économies d'énergie, les ressources renouvelables, la gestion de l'eau et des déchets.
- *Initiatives européennes:* les syndicats ont, à plusieurs reprises, appelé les employeurs européens et la Commission à prendre des initiatives communes en faveur d'actions environnementales/socio-économiques. Celles-ci ont eu pour résultats des emplois verts, les éco-taxes et la participation des travailleurs à la gestion environnementale (EMAS). Les syndicats ont également collaboré à la promotion du dialogue sur le développement durable.
- *Initiatives internationales:* les syndicats européens ont participé aux débats CISL/CMT (sur l'agriculture, le changement climatique et l'emploi) et à des forums comme l'OCDE (déclaration commune sur le changement climatique), l'OIT et la Commission des Nations Unies sur le développement durable.

Ce bref aperçu démontre que les syndicats européens ont manifesté leur présence et ont pris des mesures actives pour relever les défis environnementaux. Cependant, les questions environnementales sont souvent traitées séparément des volets socio-économiques, et souvent de manière formelle (en créant des droits et des systèmes). Les modèles de développement se caractérisent majoritairement par une approche de gestion des risques, à la fois de la part des industries chimiques et des syndicats. Dans de nombreux cas, la pratique est très éloignée des théories préconisées. Enfin, sur le plan pratique, les syndicats sont souvent confrontés à des dilemmes entre les intérêts socio-économiques et les intérêts environnementaux, en particulier lorsque ces derniers sont perçus comme une menace pour la sécurité d'emploi.

Deux exemples de syndicats européens traitant des questions environnementales

Europe : introduction de l'EMAS

Au milieu des années 80, la Commission européenne a mis sur pied le système de gestion et d'audit environnementaux EMAS (*Environmental Management and Audit Scheme*), qui fournit aux sociétés européennes une liste de critères clairement définis dont peut s'inspirer leur système de gestion environnementale (globalement similaire aux normes BSI et ISO). Ce système peut faire l'objet d'un audit et d'une certification. A ce titre, il peut également attester, aux yeux des tiers, de la qualité environnementale des activités d'une entreprise. La Directive EMAS a été révisée à la fin des années 90 pour adopter les normes ISO 14000 et se rapprocher désormais d'un système de volontariat généralisé. Les syndicats européens ont, à ces deux occasions, participé au débat sur le contenu de la directive et sur le rôle des travailleurs et des syndicats dans le système EMAS. La CES et de nombreux syndicats nationaux ont exercé des pressions pour que les travailleurs et les syndicats aient leur mot à dire dans sa mise en œuvre – avec un succès mitigé. Les syndicats, aux niveaux national et européen, ont activement mené campagne via leurs branches pour que l'EMAS soit mis en œuvre dans les entreprises et pour que les travailleurs soient associés à cette initiative. Les syndicats nationaux ont été très actifs en Autriche, en Allemagne (*IG Metall* et *DGB Bildungswerk* ont organisé des projets et formations), en Finlande, en Italie et aux Pays-Bas. Au niveau européen, la CES et l'EMCEF (Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie) ont également défendu activement cette revendication.

Suède : les syndicats promeuvent la santé et la qualité environnementale du travail de bureau

Dans les années 80, la confédération suédoise des fonctionnaires et employés (TCO) a élaboré des normes pour l'établissement d'un nouveau label couvrant les aspects liés à l'écologique, à la consommation d'énergie, à l'ergonomie et aux émissions des écrans d'ordinateurs. Des instituts scientifiques indépendants ont supervisé l'élaboration de ces normes de qualité. Après une première réaction défensive de l'industrie, Nokia a commencé à fabriquer des écrans respectant ces normes. Ces nouveaux écrans ont rapidement connu un grand succès, notamment grâce au pouvoir d'achat des affiliés de la TCO. Très vite, de nombreux autres fabricants ont volontairement adopté la norme TCO. Depuis, le

label TCO a été renouvelé à plusieurs reprises (en TCO 92, TCO 95 et TCO 99, et complété par le label “6E”, qui concerne l'économie et l'efficacité) et est maintenant utilisé dans le monde entier.

Les **questions de durabilité** qui se posent actuellement requièrent une approche nouvelle et plus large à maints égards. Nombre de ces questions découlent de problèmes mondiaux, dont certains sont plus préoccupants aujourd'hui qu'il y a dix ans. La pauvreté est endémique, 800 millions de personnes ne mangent pas à leur faim et souffrent de sous-nutrition, des milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, ni à des sanitaires adéquats ni à l'énergie. Si des programmes ont été élaborés dans les domaines du changement climatique et de la disparition de la biodiversité, notamment par l'intermédiaire du Protocole de Kyoto et de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, il est clair que ces questions dont dépendent des vies humaines ne sont toujours pas abordées de manière satisfaisante.

L'insuffisance des ressources, conjuguée aux interdépendances croissantes et aux inégalités flagrantes, requiert des réponses politiques et sociétales devant instaurer des **stratégies de transition et de réforme en profondeur** à tous les niveaux de la gouvernance. Ces transitions devront être suivies d'évolutions sociétales radicales à moyen et long termes à tous les niveaux pour parvenir à un remaniement profond de l'allocation des ressources, pour restructurer les rapports de force et garantir la prise en compte d'intérêts actuellement exclus.

A bien y regarder, l'on s'aperçoit que les stratégies de réforme et les transitions requises (voir note de bas de page n°1) participent de plusieurs questions fondamentales liées aux **préoccupations centrales des syndicats européens**.

- Premièrement, elles se rapportent à la distribution et à l'accès aux **ressources**. *Les problèmes relatifs à l'alimentation, aux sources d'énergie (changement climatique compris), à l'eau, à la biodiversité, à l'absence de technologies et à l'accès au travail décent figurent en tête de cette liste.* Les réserves de la plupart des ressources naturelles étant limitées, la prévention de leur épuisement requiert des mesures actives. Il ne s'agit pas uniquement d'éco-efficacité, il faut également assurer un accès équitable à ces ressources et les moyens de les protéger (technologies,

accès à un emploi décent). Ces exigences requièrent des transitions économiques et sociétales déterminantes afin de remanier les schémas de production et de consommation établis et de réorienter l'actuel ordre industriel vers la durabilité à long terme.

- Deuxièmement, l'utilisation actuelle des technologies et des ressources entraîne fréquemment de sérieuses menaces au niveau mondial. *Des problèmes comme le changement climatique, les risques chimiques (dont les disrupteurs endocriniens et les modifications génétiques) et les risques présentés par l'énergie nucléaire et les déchets nucléaires contribuent à la multiplication des risques environnementaux.* Par conséquent, **des moyens efficaces de gérer ces risques** s'imposent. Cependant, la gestion des risques n'est pas seulement un concept étroitement défini réservé aux "spécialistes" : elle requiert également l'instauration de normes pour les produits et la qualité de la production, qui devront tenir compte de l'évolution des relations commerciales, des mutations des constellations économiques, des approches politiques émergentes et des apports scientifiques.
- Enfin, la **démocratie et l'équité** doivent être renforcées pour lutter contre *la pauvreté, l'exclusion, les inégalités de redistribution et l'absence d'accès à un travail décent.* Les changements et transitions qui doivent être mis en œuvre requièrent la participation et le consentement de toutes les parties prenantes pour garantir l'impartialité ainsi qu'un juste partage, et instaurer la confiance.

Les syndicats européens envisagent le développement durable comme une question centrale de leur mission. Ils adhèrent totalement aux **principes de développement durable**, seule manière viable de résoudre les problèmes évoqués ci-dessus. En outre, les syndicats européens reconnaissent que pour répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre les perspectives des générations futures, il faudra définir des stratégies conjuguant les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Ils ne considèrent pas ces différents objectifs (notamment l'emploi et l'environnement) comme antagonistes mais bien comme les facettes communes d'une qualité de développement au sens large. Par conséquent, ils demandent l'élaboration de plans d'action intégrés au niveau mondial et européen (voir section 4).

Les **syndicats européens** ont surtout un rôle essentiel à jouer dans le renforcement du développement durable par le biais de la consultation et des

négociations avec les **employeurs européens** (et leurs organisations) et les **gouvernements européens**. Par ailleurs, le fait de reconnaître que les intérêts représentés par les **ONG européennes environnementales et autres** ne sont en rien différents de ceux défendus par les syndicats, leur impose de dialoguer et de coopérer plus énergiquement et de manière plus engagée avec ces ONG.

Compte tenu du poids économique et politique de l'Europe au niveau mondial, le **rôle joué par les syndicats européens** au niveau européen revêt également **de l'importance au niveau mondial**. Les syndicats européens peuvent par exemple influencer sur les questions liées à l'égalité dans le monde, contribuer à donner accès à tous les habitants de la planète aux biens et services essentiels, et encourager la gestion adéquate des ressources mondiales et des risques. Les syndicats européens (et les autres) doivent donc être informés des problèmes mondiaux et des répercussions liées aux activités politiques et industrielles européennes. En échange, ils s'engagent à aligner leurs propres activités et aspirations dans la sphère européenne sur les transformations mondiales requises pour faire du développement durable une réalité.

Pour ces mêmes raisons, les syndicats européens estiment que **l'Union européenne devrait jouer un rôle moteur** dans la définition du plan d'action mondial de développement durable. Ils exhortent donc la Commission européenne et les gouvernements de tous les Etats membres à accorder la priorité aux objectifs énoncés ci-après.

4 Éléments d'une perspective syndicale européenne – équilibre et coordination entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux

Compte tenu des intérêts qu'ils représentent et de la place qui est la leur dans le modèle social européen, les syndicats européens accordent une importance particulière à certains éléments stratégiques. Premièrement, ils favorisent une **approche équilibrée** fondée sur les politiques sociales, économiques et environnementales. A cet égard, les syndicats souhaitent avant toute chose que **leurs objectifs sociaux** soient pris en compte comme il se doit dans les stratégies mondiales. Deuxièmement, les syndicats reconnaissent qu'une approche équilibrée requiert la coordination de stratégies économiques, sociales et environnementales à tous les niveaux par le biais de **plans d'action globaux**. Il va de soi que les syndicats devraient être associés à l'élaboration de ces plans. Au niveau mondial, le Sommet de la Terre de Johannesburg constitue la plateforme de développement d'un tel plan d'action mondial. Au plan européen, la Stratégie européenne en matière de durabilité peut être considérée comme un vecteur adéquat des actions européennes.

Renforcer la dimension sociale

L'**aide directe au développement** doit être renforcée. Les mesures entreprises pour atteindre l'objectif de 0,7% du PNB fixé par les Nations Unies devraient être accélérées.

Des **modes de financement** entraînant des réductions significatives de la dette dans les pays du G77 doivent être introduits.

Des actions doivent être prises d'urgence concernant les **dimensions sociales** du développement durable, il faut renforcer particulièrement les droits sociaux, l'emploi et la formation, qui sont au cœur de la lutte contre la pauvreté. De même, l'accès aux services publics comme la distribution

d'eau et d'énergie, l'éducation, la santé et les infrastructures de communication, doit être réalisé et maintenu.

Les normes fondamentales du travail doivent être appliquées universellement. Des instruments permettant de mettre en œuvre et d'appliquer ces normes efficacement doivent être élaborés. A cet égard, la CES condamne l'absence flagrante d'avancée en matière de normes sociales dans les conclusions du sommet de Doha sur le commerce et le développement.

Il convient de reconnaître l'importance du **rôle joué par les syndicats** dans la négociation des conventions collectives, en particulier au sein des multinationales, et leur contribution à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et à la promotion de la santé publique. Dans ce cadre, il faudrait promouvoir le programme de l'OIT "Decent work, safe work" ainsi que les instruments politiques et les normes qui ont été développés afin de garantir de bonnes conditions de travail pour les travailleurs.

Un plan d'action au niveau mondial

Le Sommet de la Terre de Johannesburg est la plateforme idéale pour **élaborer un plan d'action mondial**, dont la préparation et la mise en œuvre doivent associer les syndicats. A cet égard, référence doit être faite aux différents domaines de développement à intégrer dans ce plan.

- Le plus important est de mettre en œuvre le chapitre 29 de l'Agenda 21 adopté à Rio. Ce chapitre met l'accent sur le rôle des travailleurs et leur participation à la mise en place efficace et équitable d'une stratégie de développement durable à tous les niveaux.
- Ensuite, le Sommet devrait s'attacher à ce que tous les Etats ratifient les conventions de l'OIT, notamment les suivantes :
 - No. 162 : protection contre l'amiante
 - No. 169 : peuples indigènes
 - No. 170 : produits chimiques
 - No. 171 : travail de nuit
 - No. 174 : prévention des accidents industriels
 - No. 176 : sécurité et santé dans les mines
- Le travail entamé lors du Sommet de Doha sur le commerce et le développement doit être poursuivi – et plus particulièrement la question des normes sociales.

- Les conclusions du rapport de l'OIT "Agenda global pour l'emploi" devraient être prises en compte. Elles touchent à trois domaines essentiels – l'agriculture, l'énergie et le transport – dans lesquels des liens étroits existent entre l'emploi et le développement durable pour la vie des hommes et des femmes. Dans ces trois secteurs, les conditions de vie de centaines de millions d'hommes et de femmes sont en jeu. La gestion de ces changements, dans nos pays comme dans ceux du Sud, requiert de nouvelles formes de dialogue social et l'intégration de dimensions sectorielles et transsectorielles. (Voir également les sections 6 et 7 de cette brochure, qui présentent la position des syndicats européens à cet égard.)

Les syndicats européens ont la volonté et la capacité de **participer à la mise en œuvre** du programme d'action et au programme de partenariat devant être élaboré à Johannesburg (ce qu'on appelle les partenariats de type II). Ces partenariats peuvent constituer des outils adéquats de mise en œuvre des objectifs définis dans l'Agenda 21. Il convient toutefois de reconnaître que les programmes de partenariat entre les acteurs publics et privés ne doivent pas placer les pays en développement dans une situation de dépendance accrue. Au sein de ces partenariats, le rôle des syndicats européens pourrait consister à garantir un accès équitable aux services publics et aux services d'intérêt économique général, et à promouvoir leurs effets bénéfiques sur l'emploi.

La participation des travailleurs et des syndicats à la mise en œuvre de l'Agenda 21 doit également être reconnue par la formulation et l'adoption de **normes sociales fondamentales** au sein de l'OIT.

Une coordination au niveau européen

Des politiques sont constamment introduites et revues au niveau européen, par exemple la nouvelle politique sur les produits chimiques, la politique européenne des transports, les politiques agricole et de la pêche. Suite au Traité d'Amsterdam et au Conseil européen de Vienne, ces politiques, et bien d'autres, seront coordonnées avec la politique environnementale. Le Sommet de Göteborg, durant lequel la stratégie de durabilité avait été lancée, garantit en outre l'intégration des politiques économiques et sociales dans cette coordination. Par ailleurs, un changement majeur devrait se produire au cours des dix prochaines années suite à l'élargisse-

ment de l'UE avec l'adhésion de pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Les processus de coordination requis dans ce cadre devraient associer toutes les parties prenantes importantes et tous les acteurs européens. Les syndicats européens saluent donc l'invitation lancée par Margot Wallström, Commissaire européenne à l'environnement, d'ouvrir un **dialogue social sur la stratégie de durabilité de l'UE** auquel participeront activement la Commission européenne, les syndicats et les organisations patronales.

La Commission européenne doit contraindre toutes les **entreprises européennes bénéficiant de contrats de marchés publics, de programmes d'aide communautaire ou de garanties de crédit à l'exportation**, à respecter des règles de base, dont les droits sociaux fondamentaux et les normes environnementales internationales.

Les syndicats européens appellent toutes les **entreprises européennes menant des activités commerciales ou ayant des intérêts** (investissements) **dans des pays tiers** (filiales, sous-traitants) à mettre en œuvre et à respecter les droits sociaux fondamentaux et les normes environnementales. Ils insistent pour que ces entreprises soumettent régulièrement des rapports de mise en œuvre et pour que ceux-ci fassent l'objet d'un débat au niveau européen entre les partenaires sociaux, les ONG et les institutions communautaires. Les Comités d'entreprise européens et le dialogue social sectoriel doivent également jouer un rôle moteur dans ce domaine.

5 Les principaux défis du développement durable dans une perspective syndicale européenne

Trois domaines prioritaires ont été identifiés par les syndicats européens pour approfondir leur perspective en matière de développement durable :

- L'alimentation et l'agriculture (voir section 6)
- Le changement climatique et les énergies propres (voir section 7)
- Les produits chimiques (voir section 8)

Un quatrième domaine, la question de la compétence syndicale en matière de promotion et de développement de la durabilité est abordé de manière transversale dans les trois domaines ci-dessus. Elle sera mise en exergue dans la section finale de cette brochure.

Ces domaines prioritaires ont été choisis pour les raisons suivantes :

- Premièrement : ils sont **au cœur du défi de la durabilité**. Ils sont fondamentalement liés à la faim et à la pauvreté dans le monde (alimentation et agriculture), à l'épuisement des ressources et au changement climatique (énergie et changement climatique), aux menaces qui pèsent sur la santé publique et aux risques de dégradation environnementale mondiale (produits chimiques).
- Deuxièmement : ils s'appuient sur les **pratiques existantes des syndicats européens et les renforcent en les dotant d'une importante dimension environnementale** :
 - En renforçant les aspects du travail syndical quotidien qui concernent les trois voies du développement durable (à l'exclusion du travail à vocation purement sociale que mènent également les syndicats européens, par exemple les assurances invalidité et les retraites).
 - En se rattachant aux pratiques existantes pour garantir une base solide à l'action syndicale européenne.
 - En permettant l'élaboration de stratégies spécifiques aisément transposables dans le travail syndical quotidien.
- Troisièmement : le travail accompli dans ces domaines renforce **la représentation syndicale dans les débats européens essentiels** (et contribue donc à définir des stratégies syndicales efficaces pour relever les défis politiques au niveau européen).
- Quatrièmement : ces domaines **touchent tous les secteurs économiques**, ce qui permet la représentation d'un vaste éventail d'intérêts et l'adoption d'approches fondamentales démocratiques et équitables.

6 Alimentation et agriculture

La sécurité alimentaire, autrement dit la satisfaction des besoins alimentaires de toute la population, est loin d'être atteinte dans de nombreuses régions du monde. Cette situation découle autant de l'injustice du système de production agricole que de l'iniquité du système de tarification et de l'inadéquation de la distribution. Le fardeau pèse sur les épaules des travailleurs les plus démunis et les plus faibles, qui sont particulièrement nombreux dans le secteur agricole. Les travailleurs de l'agriculture et de l'industrie alimentaire figurent parmi ceux dont la rémunération est la plus faible, les conditions de travail les plus éprouvantes et les droits syndicaux les plus dérisoires (quand ils existent...). En outre, les méthodes de production agricole actuelles accentuent souvent les inégalités et engendrent des risques inacceptables en termes de sécurité alimentaire et de menaces pour l'environnement et les animaux.

Le système de production agricole

Les perspectives de stabilité économique et politique dans ce secteur reposent sur l'établissement du **droit des populations à produire localement les denrées qui correspondent à leurs besoins**. Ceci implique que tous les pays aient le droit de défendre leur agriculture en prenant un certain nombre de mesures protectionnistes à leurs frontières. Cela signifie que les nations ou les grands groupes d'exportation doivent s'abstenir de déstabiliser des économies rurales fragiles en exportant sans discernement leurs surplus agricoles.

Par ailleurs, chaque pays devrait avoir le droit d'élaborer son **propre modèle agricole**, sans être contraint d'adopter les modes de production qui prédominent dans l'hémisphère Nord. A cela s'ajoute la diversité des formes de production agricole préconisée dans l'UE, dont les formes de production biologique. Ces nouveaux modes de production pourront d'ailleurs se révéler être des domaines de production agricole bien plus adaptés aux pays en développement.

La **Politique agricole commune** (PAC) européenne doit conjuguer les progrès encourageants obtenus à ce jour en termes de performance **quantitative**, à une transformation **qualitative**, pour améliorer la sécurité alimentaire, la qualité des produits, la gestion de l'espace et la protection des habitats, parallèlement à la préservation et au renouvellement des ressources naturelles. La PAC doit être réformée à la lumière de ces critères. Cette réforme alliera le contrôle nécessaire des volumes de production pour éviter les excédents qui font chuter les prix, la fixation de prix générateurs de profits définis par de larges zones de niveaux de productivité comparables, et une protection adéquate aux frontières.

La réforme de la PAC appelle également à un débat de fond sur les subventions accordées par l'UE aux actuels modes de production agricole. Sans réforme, le budget de la PAC sera insuffisant pour à la fois subsidier certaines formes de production et faire face à l'élargissement de l'Union, compte tenu du fait que la plupart des pays PECO adhérents seront des bénéficiaires importants de la PAC. De même, il convient de reconnaître que le système actuel de subvention perturbe les marchés locaux et les capacités de production locales, ce qui fait peser une grave menace sur la sécurité alimentaire mondiale. Les subventions dont bénéficie l'agriculture européenne sont souvent perçues comme des obstacles au développement d'autres formes de production agricole dans le monde. Des systèmes alternatifs intégrant le principe de tarification équitable devraient voir le jour. Ce qui signifie que les coûts de dégradation de l'environnement doivent être intégrés dans les prix de production, afin de réduire la concurrence déloyale entre les modes de production biologiques et agro-industriels.

Un consensus général se dégage quant à la nécessité de réformer, à l'instar de la PAC, les **politiques de l'Union sur la pêche**. Les méthodes actuelles de la pêche industrielle européenne ne sont pas viables. Elles mettent en danger les stocks de poissons et la biodiversité aquatique, et diminuent les possibilités des pêcheurs des pays en développement de vivre décemment de la pêche. Les accords internationaux conclus sous l'égide des Nations Unies² et le code de conduite de la FAO sur les pêcheries responsables doivent donc être appliqués rapidement et énergiquement.

2 Une référence particulière doit être faite à l'Accord sur l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.

Si les nations ont le droit d'utiliser leurs ressources forestières de manière productive, de nombreuses **politiques de déforestation systématique** représentent une menace sérieuse pour les écosystèmes et appauvrissent le patrimoine naturel sans fournir de revenus suffisants aux travailleurs chargés de la cueillette ou labourant les terres ainsi dégagées. Par ailleurs, le bois est la première source d'énergie domestique d'un grand nombre de personnes de par le monde. Des politiques d'aide ambitieuses axées sur l'aménagement et le reboisement des forêts s'imposent.

Selon l'idée maîtresse de la réorganisation mondiale du commerce orchestrée par l'OMC depuis 1994, l'établissement d'un **marché mondial des denrées alimentaires** devrait créer un "cercle vertueux" grâce auquel l'augmentation des **échanges commerciaux** devrait doper le développement économique et déboucher sur un accroissement des richesses. A l'heure actuelle, le bien-fondé de ce "cercle vertueux" est de plus en plus remis en question. Des **analyses plus approfondies** sont donc nécessaires car un modèle unidimensionnel représente un risque de disparition progressive de la biodiversité mondiale.

L'**aide publique** accordée aux pays de l'hémisphère Sud doit être conçue de manière à permettre une coopération de soutien équilibrée et concerner des programmes d'appui aux infrastructures, à la formation et au développement économique et social dont bénéficie directement la population rurale, à laquelle appartient la vaste majorité des habitants de ces pays. Il est donc vital que le montant de l'aide publique au développement défini par les Nations Unies atteigne rapidement l'objectif de 0,7% du PNB. Il s'agissait de l'un des engagements de l'UE lors du Sommet de Göteborg, auquel les syndicats européens ont d'ailleurs apporté leur soutien (voir aussi section 4).

Sécurité alimentaire, qualité environnementale et bien-être des animaux

Des règles de prévention et de précaution doivent être mises en pratique pour **garantir la sécurité alimentaire des denrées**. La prévention concerne les dangers sanitaires connus et reconnus. La précaution concerne les risques possibles mais non encore scientifiquement reconnus. Les risques doivent donc être évalués. L'Autorité européenne de sécurité des aliments devrait jouer un rôle déterminant à cet égard en fournissant des garanties

aux consommateurs. Pour les produits agricoles, il est indispensable de mettre en place des processus de traçabilité garantie, dont le besoin s'est récemment fait sentir lors de l'épizootie de fièvre aphteuse au Royaume-Uni.

L'apparition des **organismes génétiquement modifiés** (OGM) suscite un vif débat. L'essor de nouvelles technologies transgéniques permettant de produire des semences améliorées pourrait réduire le recours aux pesticides, la dépendance aux produits chimiques et la diffusion des polluants. Il est donc important de poursuivre l'étude de ces techniques. Mais les OGM pourraient cependant représenter une menace pour la biodiversité. En outre, dans le contexte actuel, ils sont susceptibles de devenir la chasse gardée des multinationales au détriment des capacités de production agricoles locales des pays en développement. L'application du principe de précaution et les craintes exprimées par les consommateurs appellent à de nouvelles garanties pour maîtriser et contenir ces évolutions. Deux préalables importants doivent être mis en place :

- **Le rôle des consommateurs et des travailleurs de l'industrie agroalimentaire** doit être renforcé. Ils sont les premiers concernés et occupent une place de choix pour influencer sur le cours des choses. Afin d'améliorer la sécurité de la production agricole, les travailleurs syndiqués doivent multiplier les rencontres et les débats entre chercheurs, scientifiques, travailleurs, agriculteurs et consommateurs. (Voir ci-dessous les exemples des Pays-Bas et du Danemark.)
- La question de la **propriété intellectuelle** doit être résolue de manière à empêcher les multinationales de devenir les nouvelles créatrices et propriétaires de la nature et de la vie. La compatibilité entre les accords de l'OMC sur la propriété intellectuelle et la convention des Nations Unies sur la diversité biologique doit être examinée et, si nécessaire, renforcée.

Deux exemples dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation

Pays-Bas : débat syndical sur les OGM

Aux Pays-Bas, le syndicat FNV Bondgenoten a entamé une discussion avec ses membres du secteur agricole qui utilisent ou sont susceptibles d'utiliser les biotechnologies. Les perspectives des OGM et les menaces

qu'ils représentent ont été passées en revue avec des spécialistes. La discussion était divisée en trois parties. Un groupe examinait les aspects éthiques, un deuxième, les aspects économiques et un troisième, les aspects technologiques. Ces discussions arrivent maintenant à leur terme. Tous les participants devraient se retrouver prochainement lors d'une conférence afin de rassembler les différents éléments des discussions en une politique cohérente. Un des points de cette politique, soutenus par le FNV Bondgenoten, est de garantir que les comités d'entreprise puissent donner leur accord avant qu'une entreprise ne commence à utiliser des biotechnologies. Une fois que l'ensemble de cette politique aura été arrêté, les affiliés et délégués syndicaux du secteur concerné la diffuseront auprès des salariés et – via le comité d'entreprise – auprès des employeurs. Le syndicat participera également à la réforme des programmes de formation destinés à garantir la sécurité du travail et la qualité des produits des travailleurs d'aujourd'hui et de demain.

Danemark : les syndicats soutiennent l'agriculture écologique

En 1995, le syndicat danois SiD a formulé une proposition politique dont l'objectif était de réduire de 95% la consommation de pesticides à l'horizon 2000. Il suggérait notamment de créer un Ministère de l'Alimentation, qui placerait davantage l'accent sur les intérêts des consommateurs (en lieu et place d'un Ministère de l'Agriculture, qui accorde la priorité aux intérêts des agriculteurs). Le syndicat SiD a proposé de rendre visibles les coûts sociaux réels de la production pour l'agriculture conventionnelle et organique. A l'heure actuelle, les coûts sociaux et environnementaux ne sont pas intégrés dans le système de fixation des prix. Si tel était le cas, les produits issus des modes conventionnels seraient nettement plus onéreux. Le SiD a également proposé de déployer des efforts particuliers pour promouvoir les cultures sans pesticides (notamment par le biais de la recherche et du développement de nouvelles variétés et semences), pour garantir une production danoise durable de fruits et légumes de grande qualité. Dans le secteur danois de l'exploitation forestière, le SiD a proposé l'introduction d'un label qui garantirait une production (du bois) respectueuse de l'environnement, tant en ce qui concerne l'environnement externe que l'environnement de travail. Le respect des droits des salariés tels que l'éducation, la formation et les autres conditions de travail, dont l'environnement de travail doit faire partie de ce système de labellisation. Le SiD estime que les OGM devraient être bannis de la production alimentaire, aussi bien conventionnelle qu'organique.

Il propose une meilleure coordination entre les syndicats et les organisations de consommateurs, aux niveaux national et international, pour promouvoir une production alimentaire organique et durable. Selon le syndicat, les subventions européennes favorisent actuellement l'agriculture conventionnelle et entravent donc considérablement l'essor de la production organique. Il estime que la durabilité doit faire partie intégrante du code de pratique de la production organique.

A ce jour, ses propositions se sont révélées efficaces : l'utilisation de pesticides dans l'agriculture danoise a diminué de près de 75% entre 1995 et 2002.

Qualité du travail agricole

Les conditions de travail sont souvent déplorables dans l'agriculture et l'industrie alimentaire. L'agriculture est l'un des secteurs présentant le plus grand risque d'accidents, de par l'utilisation croissante des machines, des pesticides et d'autres produits agrochimiques. L'exposition à ces substances chimiques constitue un risque professionnel majeur. Ces risques sont multipliés dans les pays en développement compte tenu de l'utilisation de composants actifs hautement toxiques (souvent interdits dans les pays industrialisés mais toujours en circulation dans le Tiers monde), et de l'absence d'équipements de protection, à quoi s'ajoute encore le manque d'informations et de formation. La santé et la sécurité au travail doivent donc constituer l'une des priorités des politiques menées en faveur du développement durable. Il est urgent que tous les pays ratifient la Convention et la Recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture adoptées par l'OIT en juin 2001.

Le Bureau international du travail indiquait en 1997 que 250 millions **d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent dans l'agriculture** dans les pays en développement. La moitié d'entre eux travaillent à temps plein et quelque 80 millions exercent des activités dangereuses. Il est tout bonnement scandaleux que **le travail forcé et le recrutement coercitif** soient le destin de nombreux travailleurs "employés" (ou plutôt "asservis") dans l'agriculture et l'exploitation forestière. Le développement durable n'est pas compatible avec ces pratiques d'exploitation inhumaines. Le mouvement syndical du secteur agroalimentaire a un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre ces formes extrêmes et intolérables d'exploitation des travailleurs.

A l'aube de ce nouveau siècle, l'Europe se trouve confrontée à une délocalisation massive de la production agricole vers les pays en développement ou émergents. Des garde-fous doivent être mis en place pour éviter que les multinationales n'utilisent stratégiquement ces redéploiements pour céder à la tentation du **dumping social** et, dans le cas qui nous occupe, **du dumping sanitaire et sécuritaire ou environnemental**, notamment en montant les uns contre les autres les travailleurs des secteurs concernés par-delà les continents. Ces garde-fous doivent, avant toute chose, assurer la qualité des emplois créés dans ces pays en termes de rémunération, de couverture sociale, de conditions de travail et de droits syndicaux. Ils doivent aussi protéger les capacités locales de production alimentaire. La coopération syndicale internationale et l'avènement de pratiques de consommation responsable et de commerce équitable pourraient jouer un rôle décisif à cet égard.

Capacités des travailleurs et des syndicats

De par la place de choix qu'ils occupent dans le processus de production, les travailleurs de l'agriculture et de l'agro-industrie sont des participants à part entière du secteur alimentaire. Leurs préoccupations s'articulent autour des axes suivants :

- **Une qualification professionnelle de grande qualité** des travailleurs du secteur alimentaire. Celle-ci devrait être centrée sur les technologies, en constante évolution, des activités agricoles et de la transformation alimentaire, ainsi que sur les procédures opérationnelles d'application de la sécurité alimentaire, de la santé et de la sécurité au travail et de la protection environnementale. Cette formation devrait être reconnue dans l'attribution des postes et du salaire.
- Le **droit d'informer et de transmettre les informations** émanant des entreprises agroalimentaires. Les travailleurs sont les derniers à manipuler les denrées alimentaires. Avec ce droit d'informer, ils pourraient prévenir les incidents, voire les accidents.
- L'indispensable amélioration de la **sécurité au travail**. A cette fin, les conventions de l'OIT doivent être ratifiées et appliquées, les droits syndicaux doivent être respectés et des normes qualitatives du travail doivent être intégrées dans les définitions du commerce équitable et de la labellisation.
- **Une meilleure information sur les conséquences de la mondialisation**. L'une des grandes caractéristiques de la mondialisation est le développement à l'échelle mondiale d'un processus de concentration extrême dans certains secteurs de la transformation alimentaire et

dans la vente en gros. Ces phénomènes doivent être mieux compris pour permettre à la fois la mise en œuvre d'actions locales et la formulation de réponses internationales.

Les défis du développement durable qui se présentent dans tous les compartiments de la sécurité alimentaire appellent à des **formes renouvelées de coopération intersyndicale** dans le monde. Celles-ci naîtront des échanges d'analyses et des expériences recueillies dans tous les domaines concernés. Les syndicats européens sont prêts à jouer leur rôle. Ils doivent s'associer à leurs homologues des pays en développement pour mettre en place des activités de formation destinées aux représentants chargés des conditions de travail, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité.

La solidarité internationale et la coopération syndicale peuvent être renforcées par des campagnes de soutien aux syndicalistes victimes d'une répression anti-syndicale, auxquelles les syndicats apportent un ferme appui par des actions visant le respect des conventions de l'OIT, le maintien des droits fondamentaux des travailleurs et la promotion de réseaux de commerce équitable. Ces réseaux peuvent offrir des pistes intéressantes sur la manière de mobiliser et d'associer les chaînes complètes de production et les canaux de distribution dans la quête de la durabilité et de l'équité dans le secteur agricole mondial.

7 Changement climatique et énergie

En tant que ressource, l'énergie est essentielle au développement social et économique, mais l'utilisation qui en est faite et les transformations qu'elle subit sont à l'origine de nombreux problèmes environnementaux : pollution urbaine, pluies acides, pollution marine et déchets nucléaires, entre autres. A la tête de cette liste vient le changement climatique, qui résulte des émissions de gaz à effet de serre, dont la principale source "humaine" n'est autre que l'utilisation de combustibles fossiles. Au cours de ce siècle, l'énergie jouera donc un rôle pivot dans les politiques de développement durable.

Assurer l'approvisionnement de l'énergie tout en évitant de dégrader l'environnement requiert sans aucun doute une modification en

profondeur du modèle énergétique des principaux consommateurs – l'Union européenne et les pays les plus développés. Cependant, les pays moins industrialisés qui doivent accroître leur utilisation énergétique à des fins de développement sont également visés par ce changement. Pour l'Union européenne, cette modification en profondeur ne peut devenir réalité qu'en mettant en œuvre de toute urgence une **ambitieuse réforme fiscale**, en promouvant une **utilisation plus rationnelle de l'énergie** (notamment en réduisant la demande), en **recourant davantage aux énergies renouvelables** et en **satisfaisant réellement aux exigences du Protocole de Kyoto**.

Tous ces éléments devraient être intégrés dans **un plan politique exhaustif de l'Union européenne**, dont l'objectif serait de garantir l'accès à l'énergie (en prévoyant notamment des réserves stratégiques de sources fossiles), et qui serait axé sur les sources renouvelables, la production combinée de chaleur et d'électricité et l'efficacité énergétique.

L'égalité entre les pays impose de garantir le droit à l'énergie – une ressource aussi vitale que l'eau pour les populations des pays en développement. L'accès à l'énergie pour les membres les plus défavorisés de la communauté mondiale requiert une coopération et un échange de connaissances et de technologies. De ce point de vue, une aide doit être accordée à ces pays afin de leur permettre de développer leurs propres modèles énergétiques. Ces modèles, fondés sur la modération et la diversité, doivent être adaptés – sur le plan technique, économique, social et environnemental – aux besoins spécifiques du pays.

Une réforme fiscale ambitieuse et équitable

Il est urgent d'entreprendre une ambitieuse réforme fiscale et environnementale dans l'Union européenne. A l'heure actuelle, la Communauté est divisée sur les questions de l'énergie, seules les taxes spéciales sur les hydrocarbures et la TVA sont réglementées par un système communautaire. Les grands décalages entre les divers régimes de taxation de l'industrie énergétique dans l'UE contribuent à réduire leur impact environnemental et à entraver la promotion de moyens de transport plus efficaces. Il est

donc nécessaire d'entreprendre une **harmonisation et une réforme fiscales**, pour garantir que les prix reflètent bel et bien les coûts environnementaux et sociaux, ce qui renforcera la concurrence entre les différents produits énergétiques. Des incitations fiscales sont nécessaires, à titre général pour améliorer l'efficacité environnementale, mais en particulier pour soutenir la demande de produits plus respectueux de l'environnement.

Les syndicats européens sont favorables à ces réformes fiscales pour autant que le processus soit mené de manière équitable. Pour contribuer à la mise en marche d'une **transition équitable**, les actions syndicales suivantes sont envisagées.

- Les répercussions sociales négatives sur les personnes démunies et les secteurs économiques vulnérables doivent être identifiées. Lorsqu'elles seront précisées, les syndicats pourront proposer des mesures destinées à les prévenir tout en garantissant l'accès à l'énergie et en assurant la reconversion et la réaffectation des travailleurs concernés par la transition.
- Les retombées éventuelles sur l'emploi dans le secteur énergétique et dans les secteurs consommant beaucoup d'énergie doivent être identifiées. Sur cette base, les syndicats proposeront des mesures spécifiques pour ces secteurs, notamment un soutien social pour éviter des répercussions sociales indésirables.
- Les syndicats formuleront des propositions d'utilisation des recettes fiscales tirées de "l'écofiscalité", dans le but de :
 - réduire les charges fiscales du travail;
 - promouvoir la création d'emplois (décent);
 - participer à l'application d'une stratégie proposée par les syndicats (voir ci-dessous).

Promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie et prévoir des transitions équitables

Les ressources étant limitées, nous devons nous engager à **utiliser l'énergie de manière rationnelle**, selon des critères d'économie et d'efficacité ; à **développer des sources d'énergie renouvelable** et, entre autres, à investir dans la R&D pour générer des **innovations technologiques à grande échelle**. Les efforts qui seront déployés au cours des dix prochaines années doivent viser une utilisation plus efficace des ressources énergétiques. Il est possible de réduire de plus d'un quart la consommation d'énergie actuelle

de l'UE sans amoindrir le niveau de vie. Ceci doit être la priorité de toute politique énergétique communautaire. En outre, la mise au point et la commercialisation d'équipements énergétiques pourraient doper l'industrie européenne et la rendre plus concurrentielle à moyen et long terme. L'étiquetage des produits, l'examen régulier de l'efficacité énergétique des services et bâtiments – publics et privés – ainsi que les audits énergétiques, doivent être élargis à l'industrie afin de générer des mises à niveau de l'équipement, des processus et des produits industriels. La réussite de ces politiques passe inévitablement par la participation des salariés et de leurs représentants.

Les questions relatives à l'énergie influent également sur **la disponibilité et la structure de l'emploi**. La disponibilité des ressources énergétiques et la dépendance à celles-ci, les coûts et l'efficacité énergétiques du système de production sont autant de facteurs qui exercent une influence considérable et continue sur l'emploi. Un modèle énergétique non durable conduit inévitablement à des emplois non durables. De même, l'utilisation de l'une ou l'autre source d'énergie et son développement futur seront également décisifs au moment de déterminer le nombre et le type d'emplois disponibles ainsi que les tendances en la matière. La mise sur pied de programmes d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique crée un nombre considérable de nouveaux emplois qui nécessiteront l'adaptation et la formation des travailleurs concernés. Mais le déclin des sources d'énergie traditionnelles crée également des problèmes d'emploi, par exemple dans l'industrie nucléaire et l'industrie du charbon. Ces problèmes doivent être résolus par les mécanismes indispensables d'une transition équitable pour atténuer les répercussions sociales néfastes et indésirables.

Deux exemples dans le domaine de l'énergie et du changement climatique

Allemagne : l'énergie propre crée des emplois

En Allemagne, une plateforme dénommée "Travail et environnement" a été créée au sein de l'Alliance pour l'emploi (*Bündniss für Arbeit*) mise sur pied par le gouvernement et les syndicats. Cette plateforme a été proposée pour compenser les pertes d'emploi dans le secteur de l'énergie traditionnelle (nucléaire, charbon, pétrole, gaz). Elle devait permettre la

création d'emplois grâce aux énergies propres et renouvelables et visait une réduction de la consommation d'énergie. La nécessité de mettre au point ce type d'alternatives s'est imposée suite à la décision de l'Allemagne de mettre un terme à l'utilisation de l'énergie nucléaire. La Confédération syndicale allemande a proposé 80 mesures de modernisation écologique permettant de créer 500.000 emplois.

Des programmes visant à l'amélioration de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants font actuellement partie de ces mesures. Les syndicats et le Ministère de l'Environnement, en collaboration avec les groupes d'intérêts de l'industrie, ont élaboré des programmes d'amélioration principalement financés par les crédits de banques d'investissement semi-publiques. L'on estime à 200.000 le nombre de nouveaux emplois créés à ce jour par ce programme, dont 65.000 concernent les systèmes de chauffage et 70.000 le secteur de l'isolation. D'autres mesures portent sur l'exportation des technologies environnementales (par l'intermédiaire de directeurs régionaux de l'environnement dans les ambassades allemandes et d'un système Internet), le tourisme durable (par le développement de régions rurales, coordonné par une grande ONG de protection de l'environnement), la mobilité durable (par exemple, la mise au point de véhicules à émissions zéro), les innovations en matière de produits et de technologies (voir aussi l'ouvrage *Die Jobmaschine*).

Royaume-Uni : le TUSDAC et l'économie pauvre en CO₂

Le gouvernement britannique a créé en 1988 un Comité consultatif syndical du développement durable (*Trade Union Sustainable Development Advisory Committee – TUSDAC*), présidé par le Secrétaire général de l'un des plus grands syndicats (GMB) et co-présidé par le Ministre de l'Environnement. Le TUSDAC constitue un forum au sein duquel les syndicats britanniques peuvent défendre leurs intérêts et faire connaître les expériences et pratiques d'un vaste éventail de secteurs pour promouvoir les débats sur des thèmes divers. Le TUSDAC a notamment pour objectif essentiel de participer directement aux débats politiques sur le développement durable et d'influer réellement sur la politique du gouvernement en la matière. L'autre rôle du TUSDAC consiste à tenter de sensibiliser le mouvement syndical britannique et de l'inciter à s'impliquer dans les dossiers de développement durable.

Le TUSDAC se charge notamment d'évaluer l'impact sur l'emploi du passage à une économie pauvre en CO₂ au Royaume-Uni. Avant de

définir une stratégie adéquate, il était nécessaire d'identifier les secteurs et régions concernés et de déterminer dans quelle mesure ils seraient affectés.

- La recherche menée dans ce cadre a révélé qu'au Royaume-Uni, les entreprises responsables de 78,9 % des émissions de CO₂ représentent 9,7% de l'emploi.
- La recherche a également mis en évidence les secteurs se situant dans la moyenne et ceux dépassant la moyenne des émissions.
- Le rapport a permis d'identifier les régions du Royaume-Uni qui seront les plus touchées par le passage à une économie faible en CO₂. Certaines régions consomment plus d'énergie que d'autres.

Les syndicats européens proposent que soit définie de toute urgence une **vaste stratégie** (incluant des mesures non-fiscales) visant à une **utilisation plus rationnelle de l'énergie**. Les actions syndicales suivantes sont envisagées :

- Examiner les **politiques et mesures** qui réduisent la consommation d'énergie, améliorent l'efficacité énergétique et favorisent le développement de l'énergie renouvelable, en misant sur différentes expériences syndicales menées dans toute l'UE.
- **Définir des objectifs** à atteindre dans chaque secteur en fonction de son potentiel technologique et des observations syndicales sur les questions sociales. Veiller à une distribution équitable des charges sur les différents secteurs en permettant l'identification d'objectifs environnementaux qui soient économiquement réalisables. Garantir que les **préoccupations sociales seront prises en considération**, par exemple, la sécurité d'emploi, la reconversion des travailleurs, la création d'emplois de qualité, entre autres, dans de nouveaux types de services.
- Proposer des **politiques d'investissement** spécifiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, pour les énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique.

Les syndicats européens organiseront des **échanges d'informations et d'expériences** (transnationales et intersectorielles) couvrant : des mesures pour une utilisation énergétique efficace, la création d'emplois nouveaux et décents et la reconversion des travailleurs (y compris les meilleures pratiques et un feed-back rapide des résultats positifs – *i.e.* une dynamique d'encouragement). Ces échanges devront être coordonnés par la CES.

Une mise en œuvre efficace et équitable du Protocole de Kyoto dans l'UE

Compte tenu de la capacité technologique de l'Europe et du fait que son modèle de production est plus efficace que celui des Etats-Unis, elle peut et doit ouvrir la voie en créant un modèle énergétique innovant. **La ratification du Protocole de Kyoto**, par laquelle l'Union européenne s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, est un signe encourageant, qui contraste avec le refus des Etats-Unis de prendre des engagements similaires.

Les syndicats européens soutiendront la mise en œuvre du Protocole de Kyoto en tentant de définir des principes, conditions et critères qu'ils considèrent essentiels dans l'utilisation de **mécanismes de flexibilité** – comme les permis négociables et l'échange de certificats de pollution. Les permis qui autorisent les entreprises à obtenir des compensations si leurs émissions réelles sont inférieures aux niveaux fixés pour leur secteur doivent être organisés sur un marché supervisé par les autorités nationales et européennes pour éviter toute interprétation déformée du principe du "pollueur payeur". Il doit s'agir d'un processus transparent, aux procédures claires.

Les syndicats soumettront des propositions garantissant une équité entre les préoccupations sociales, politiques et environnementales. Celles-ci requerront entre autres de contrôler le contenu des mécanismes de flexibilité pour garantir une interaction harmonieuse avec les directives communautaires. Les directives sur la libéralisation du marché du gaz et sur les obligations des services publics dans ce secteur, par exemple, ont prouvé aux syndicats européens qu'il était nécessaire d'assurer en permanence une cohérence entre les politiques existantes et les directives (notamment pour les politiques fiscales).

Assurer l'accès à l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement

La **création d'un marché unique de l'énergie au sein de l'UE** doit s'effectuer de manière à garantir que l'approvisionnement énergétique demeurera un service public d'intérêt général auquel tous les consommateurs auront le droit d'accéder. Elle doit également se fonder sur la diversification de l'offre, en termes de développement durable et de création d'emplois.

Selon des données européennes, les émissions atmosphériques des transports sont responsables de 28% des émissions de CO₂, dont 84% proviennent du transport routier. Les syndicats européens interviendront par conséquent rapidement dans les pourparlers en cours en Europe concernant **l'avenir du transport européen**. Des initiatives doivent être prises pour stabiliser la mobilité et encourager le transport intermodal, en vue de réduire la prévalence disproportionnée du transport routier. Les propositions d'intégration des planifications régionale et urbaine, de réduction des exigences en matière de mobilité, et d'amélioration des transports publics doivent être complétées par d'autres mesures pour réduire l'utilisation de l'automobile dans les villes et favoriser les transports publics pour les trajets quotidiens.

8 Produits chimiques

Les méthodes actuelles de production et de consommation de produits chimiques engendrent de nombreux risques graves, auxquels tout un chacun est confronté. Il est probable que le niveau actuel de connaissances en la matière représente à peine la partie immergée de l'iceberg. L'utilisation de produits chimiques est dangereuse pour la santé publique, la santé et la sécurité des travailleurs, et l'environnement. Qui plus est, les travailleurs sont exposés en tant que salariés (environ 3% des expositions ont lieu dans les industries chimiques et 97% dans l'utilisation en aval des produits chimiques), consommateurs et habitants de la planète (par les émissions et d'autres formes d'exposition dispersée). Par conséquent, les syndicats européens demandent que des mesures soient prises rapidement afin d'**approfondir les connaissances disponibles sur les produits chimiques** ainsi que sur les **manières de gérer les risques qu'ils présentent**.

La situation est particulièrement préoccupante dans les pays en développement. Des produits chimiques aux composants actifs hautement toxiques (généralement interdits dans les pays industrialisés mais toujours commercialisés dans les pays en développement) sont souvent utilisés sur des sites industriels et agricoles. Les équipements de protection sont généralement inexistantes. Les informations et les

formations sont presque toujours insuffisantes. Vu les réglementations laxistes et les stratégies délibérées des entreprises qui délocalisent la production vers des pays aux normes moins strictes, les travailleurs de ces pays risquent fort d'être victimes d'un dumping social, environnemental, sanitaire et sécuritaire. **Une coopération doit s'instaurer entre les syndicats locaux des pays en développement et les syndicats internationaux** pour préserver un niveau de travail décent et prévenir ces pratiques de dumping. Par ailleurs, les **risques chimiques doivent être examinés au niveau mondial** compte tenu de leur nature planétaire et des effets de la mondialisation.

Gérer les risques chimiques au niveau mondial

Le chapitre 19 de l'Agenda 21, conclu à Rio en 1992, présente des principes et moyens d'action pour une gestion efficace des produits chimiques et des déchets dangereux durant tout leur cycle de vie. Mis en œuvre de manière adéquate, ils contribueraient à protéger efficacement la santé humaine et à promouvoir une trajectoire de développement durable pour l'environnement. Les syndicats européens proposent **l'année 2020** comme horizon cible pour la mise en œuvre de ces principes. De nouvelles analyses doivent être réalisées pour déterminer les possibilités de développer ce chapitre pendant et après Johannesburg. A cet égard, des enseignements peuvent également être tirés des expériences des conventions internationales, par exemple la convention OSPAR, et de la Directive européenne relative à la prévention et la réduction intégrées de la pollution (96/61/CEE) (IPPC ou PRIP, en français).

Les syndicats européens soutiennent en particulier l'intégration des **principes de précaution** et de **substitution**.

- Le principe de précaution, qui repose sur des bases scientifiques solides, devrait être appliqué selon les modalités énoncées dans l'accord de Rio. Il devrait en outre être appliqué à l'ensemble de la chaîne de production.
- Le principe de substitution repose sur l'utilisation des produits les moins nocifs propres à la bonne exécution d'une tâche donnée. Le niveau de nocivité devrait être examiné sur le plan de la détérioration de l'environnement comme sur celui de la santé et de la sécurité.

Les syndicats européens réclament donc davantage de recherches, d'évaluations et d'initiatives de prévention des risques concernant les **expositions multiples** aux risques chimiques. Du point de vue des travailleurs, l'approche "substance par substance" est insuffisante.

Tous les pays devraient mettre en œuvre le nouveau **système mondialement harmonisé (SMH) de classement et d'étiquetage des produits chimiques** dès qu'il sera disponible, pour que le système soit totalement opérationnel en 2008.

Pour développer et améliorer les capacités mondiales de gestion des risques chimiques, **de nouvelles actions et initiatives de coopération** sont requises de l'**OIT** (sur le plan de la sécurité chimique), de l'**OCDE** (pour la recherche sur les produits chimiques) et de l'**UNEP**, pour définir une future stratégie chimique mondiale. L'UNEP doit disposer des ressources nécessaires à l'exécution de cette mission vitale.

Les gouvernements nationaux sont appelés à **ratifier et à appliquer les conventions de l'OIT** qui instaurent les conditions d'une gestion mondiale efficace des risques chimiques. Il s'agit de conventions relatives à l'utilisation et à la gestion des produits chimiques, aux droits des travailleurs et au travail des enfants (voir aussi la section 4). En outre, une **bonne gouvernance** est requise dans tous les pays pour faire en sorte que la sécurité des travailleurs, du public et de l'environnement figure parmi les priorités.

Les syndicats européens réclament des législations et des accords mondiaux pour garantir que les travailleurs soient suffisamment **informés, formés, éduqués et responsabilisés** pour réaliser leur travail de manière sûre et saine. Cette revendication concerne les travailleurs des industries chimiques ainsi que ceux qui utilisent les produits chimiques en aval. De plus, toute prévention effectuée sur le lieu de travail aura des effets positifs sur l'environnement "externe". Afin de permettre aux travailleurs de prévenir la pollution environnementale sur le lieu de travail, il faut leur garantir des droits de participation dans les questions environnementales.

Les syndicats européens sont prêts à coopérer avec les syndicats locaux du monde entier et avec les internationales syndicales (CISL et CMT) pour organiser de **grandes campagnes sur les questions liées aux produits chimiques**, par exemple en ce qui concerne l'interdiction de l'amiante ou le remplacement des pesticides dangereux.

Gérer les risques chimiques au niveau européen

Dans l'ensemble, les syndicats européens soutiennent la **stratégie européenne pour la future politique dans le domaine des substances chimiques**, telle qu'exposée dans le Livre blanc du même nom. Les principes du Livre blanc doivent de toute urgence être mis en œuvre dans leur totalité. D'un point de vue syndical et dans l'intérêt du développement durable, certains aspects doivent être améliorés, à savoir :

- La nouvelle politique ne reflète pas suffisamment les questions de santé et de sécurité des travailleurs. Elle devrait être plus précise sur la réduction des expositions que subissent les travailleurs, notamment les expositions multiples, l'exposition chronique aux faibles doses et l'exposition des femmes (évaluation des valeurs limites maximales compte tenu de leur constitution biologique et biochimique spécifique). Elle devrait également prévoir une plus grande participation des travailleurs et des syndicats dans ce domaine.
- Une attention accrue devrait être accordée aux substances très persistantes à fort potentiel de bio-accumulation (VPVB) et aux substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT), ainsi qu'à leur substitution.
- La responsabilité des utilisateurs en aval devrait être examinée plus avant. La dimension intersectorielle et la clarification des responsabilités requièrent une attention accrue.

Les syndicats européens réclament la **ratification immédiate** par l'UE et ses Etats membres de toutes les **conventions internationales sur les produits chimiques** en suspens.

Les syndicats européens appellent au développement de **bases de données sur les produits chimiques et sur les possibilités de substitution et d'alternatives sûres**. Ils insistent pour que celles-ci soient centralisées et harmonisées. Cette tâche doit revenir aux centres de recherche communs de l'Union européenne. Des ressources supplémentaires doivent leur être affectées dans ce cadre. Ces bases de données devraient être accessibles aux travailleurs, à leurs représentants et au grand public.

Deux exemples dans le domaine des produits chimiques

Espagne : la prévention de l'utilisation des pesticides dans les bâtiments

En 1994, l'hôpital Valle de Hebron (9 000 salariés) a connu deux incidents de fumigation à 15 jours d'intervalle. Bilan : 80 salariés exposés et 8 déclarés par la suite en incapacité totale de travail. Au départ, personne n'avait pris la chose au sérieux, pas même les services d'assurance et les services de prévention concernés. Depuis lors, au moins 17 cas supplémentaires ont été recensés en Catalogne. Les victimes étaient principalement des salariées.

Les syndicats ont d'abord réagi par l'apport d'informations et de formations. Ils ont demandé des études épidémiologiques et le concours d'experts indépendants (CAPS), qui ont posé un diagnostic et traité les salariés intoxiqués. Des suivis ont été organisés à partir de ces expériences pour aider d'autres travailleurs affectés lors de situations similaires en Catalogne.

Au final, les autorités ont pris des mesures en réglementant et en contrôlant les activités des entreprises dans lesquelles ces pesticides sont utilisés. En 2001, un projet tripartite a été lancé pour élaborer un protocole de lutte phytosanitaire urbaine intégrée. Aujourd'hui, en 2002, les essais se déroulent dans 5 entreprises, sous contrôle syndical.

Italie : les syndicats réhabilitent une zone industrielle pour l'orienter vers la durabilité

Marghera se trouve à proximité de Venise. Historiquement, cette région se caractérise par son industrie textile, ses activités portuaires et ses raffineries. Avec les effets de l'utilisation intensive de produits chimiques pendant une longue période de temps et le déclin économique de l'industrie, cette région s'est retrouvée dans un état déplorable. Plusieurs intervenants défendant des intérêts économiques et sociaux et la qualité environnementale de Marghera ont entamé des consultations pour mettre sur pied un plan de réhabilitation. Parmi eux figuraient des représentants du gouvernement, de l'administration régionale, des syndicats nationaux, des syndicats régionaux et de l'industrie. Les consultations ont finalement débouché sur un accord complexe visant à réhabiliter la région, moderniser les entreprises et attirer de nouvelles activités économiques. Un comité rassemblant toutes les parties concernées gère actuellement cet accord.

Les syndicats européens réclament une **implication adéquate de l'Etat** dans l'instauration d'une gestion efficace des risques chimiques dans l'UE, ce qui requiert :

- une augmentation des ressources d'évaluation et de réglementation concernant l'utilisation et la fabrication de produits chimiques en Europe;
- une participation suffisante des autorités nationales pour garantir le respect, par les producteurs, des législations nationales et internationales.

Les syndicats européens demandent que l'**élaboration de normes de gestion sanitaire, sécuritaire et environnementale** soit poursuivie dans un processus ouvert, démocratique et transparent impliquant les principales parties prenantes. La participation des travailleurs devrait être garantie dans tous les systèmes de gestion, y compris ceux de gestion environnementale. Des fonds de l'Union européenne sont nécessaires pour permettre la participation d'intervenants autres que les entreprises au processus de normalisation internationale.

Les syndicats européens se prononcent en faveur de l'élaboration d'un **étiquetage des produits** plus intégré, reflétant les critères de qualité pour les consommateurs, ainsi que les considérations environnementales et celles liées à la santé et à la sécurité des travailleurs concernés.

La mise en place d'une nouvelle stratégie de gestion des risques nécessitera de profondes **mutations au sein des entreprises et au sein des secteurs**. Dans cette optique, les syndicats européens préconisent le recours à des **principes de gestion modernes**, comme l'EMAS et les systèmes certifiés de gestion de santé et de sécurité au travail, et encouragent l'intégration d'une "gestion de l'exposition des travailleurs" dans ces systèmes. Les **initiatives volontaires** comme le "responsible care" (engagement de progrès, en France) ou la "gestion responsable des produits" doivent être encouragées. Cependant, ces systèmes et initiatives ne suffisent pas en eux-mêmes à garantir un niveau de sécurité suffisant lors de la production. Tous ces systèmes doivent reposer sur des exigences générales – **des normes, des chartes** – élaborées au cours d'un processus ouvert et transparent, auquel toutes les parties prenantes (syndicats, entreprises, ONG environnementales et consommateurs) ont la possibilité de participer.

Il est important de signaler que les syndicats européens ne considèrent pas ces initiatives et accords volontaires comme des alternatives mais bien comme des compléments à la législation.

L'industrie chimique doit se moderniser, car seule une industrie chimique durable sera compétitive à moyen et long terme dans une société qui exige des normes de plus en plus strictes en matière d'environnement et de santé. Il faut trouver des alternatives plus sûres et plus saines par le biais de la substitution des substances, de la transformation des processus et des produits innovants. Lorsque ces changements sont susceptibles d'entraîner des répercussions sociales néfastes, les entreprises, les autorités nationales et l'Union européenne doivent fournir les instruments nécessaires à une **transition équitable** pour faciliter le processus de changement pour les travailleurs de l'industrie chimique. Un débat européen devrait être lancé pour rendre opérationnel ce concept de transition équitable en matière de produits chimiques.

Les syndicats européens recherchent une **coopération et une coordination accrues avec les ONG** actives dans le domaine des risques chimiques. Tous les membres des syndicats sont des consommateurs et membres de la société civile – et beaucoup de consommateurs et membres de la société civile, si pas la plupart, sont des travailleurs.

9 Renforcer le rôle des syndicats européens

Compte tenu de la place qu'ils occupent, de leur rôle et de leur perspective, les syndicats européens doivent devenir les acteurs principaux de l'essor du développement durable. Il est au centre de leurs préoccupations. Les syndicats sont incontournables dans le façonnement et la défense de la dimension sociale ; ils ont la volonté et la capacité de faire progresser l'intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. Pour jouer ce rôle efficacement, les syndicats européens doivent toutefois en **avoir les moyens**. Ceci signifie que les **capacités des syndicats européens** à jouer leur rôle dans le développement durable doivent être renforcées et qu'ils doivent **développer leurs compétences**.

Les considérations exposées jusqu'à présent débouchent sur une série d'exigences à satisfaire, qui feront office de conclusion.

Renforcer les compétences des syndicats européens en matière de développement durable

Tout d'abord, il est nécessaire d'accroître les **compétences des travailleurs et des syndicats au niveau de l'entreprise et au niveau local**. L'emploi, les droits sociaux et la formation (qualification professionnelle) sont au cœur même de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – en Europe et partout dans le monde.

Ensuite, le **rôle que jouent les syndicats** dans l'application des mesures de protection de la santé et de la sécurité, la promotion de la santé publique et la création d'emplois décents – aux plans européen et mondial, et en particulier dans les multinationales – doit être **reconnu et codifié**. Ceci ne pourra se faire que par la réaffirmation du chapitre 29 de l'Agenda 21, par la ratification des conventions de l'OIT et par l'élaboration de normes sociales fondamentales au sein de l'OIT.

Concernant les réformes, stratégies et transitions nécessaires à l'accomplissement du développement durable, les syndicats européens doivent pouvoir jouer leur rôle de garant d'un équilibre adéquat entre les conséquences sociales, économiques et environnementales des changements recherchés. Ils doivent donc **négoier des transitions équitables**, sur base :

- de données exactes sur les répercussions sociales des différentes évolutions et mesures envisagées;
- de ressources pour mettre en œuvre des mesures pouvant atténuer et contrer ces répercussions;
- de l'intégration des syndicats dans le processus d'élaboration de la stratégie, et de la reconnaissance de leur rôle par la création de droits et compétences adéquats.

La mise en pratique de ces différents rôles des syndicats, qui visent à parvenir à un meilleur équilibre social et économique entre l'environnement et le développement, requiert **le renforcement et l'élargissement des droits syndicaux** en matière d'**information, de formation, de participation et de consultation**. Plus précisément, en ce qui concerne la consultation, le développement durable requiert des syndicats une compréhension des

considérations sociales, économiques et environnementales, et l'établissement d'un lien entre les niveaux local et mondial. Les syndicats doivent donc avoir des droits à l'information pour pouvoir intervenir dans les dossiers sociaux, économiques et environnementaux. Cela signifie qu'ils doivent être en mesure d'obtenir les connaissances et être reconnus comme des partenaires de négociation dans ces matières.

Par ailleurs, il faut trouver de nouvelles voies pour que les syndicats puissent s'adresser aussi efficacement aux petites et moyennes entreprises qu'aux multinationales. Le développement et l'élargissement des comités d'entreprise, des comités sectoriels et des comités d'entreprise européens contribueront à améliorer les voies de négociation. Une attitude progressiste des dirigeants d'entreprise et l'élargissement des droits légaux et des conventions collectives dans les PME sont également nécessaires, tout comme l'est l'attribution d'un rôle explicite aux syndicats dans le contrôle de la mise en œuvre et de l'efficacité des codes de conduite.

Construire des capacités syndicales européennes en matière de développement durable

Afin d'être en mesure de jouer un rôle efficace dans l'essor du développement durable, les syndicats européens doivent **renforcer leurs compétences**. C'est avant tout en **apprenant sur le tas** qu'ils continueront à construire leurs capacités. En gérant des questions concrètes de durabilité au quotidien, ils réfléchiront aux aspects du développement à long terme dans une perspective à la fois sociale, économique et environnementale. Les échanges ultérieurs d'informations et d'expériences entre les syndicats nationaux et européens contribueront à créer des plateformes de coordination internationale tout en renforçant leurs connaissances, leur expérience et leur savoir-faire.

Une vision équilibrée pourra se façonner plus avant en adoptant une **approche intersectorielle** pour la gestion des questions de durabilité. A cette fin, les syndicats renforceront la coopération internationale et intersectorielle. Les éventuels conflits d'intérêt seront résolus par le dialogue et le développement à long terme d'intérêts mondiaux communs, ce qui renforcera la solidarité et permettra de clarifier le concept d'équilibre entre objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Les syndicats européens se félicitent de la possibilité qui leur est offerte d'établir de nouveaux **contacts avec la Commission européenne**, tant pour l'application du programme environnemental européen que pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie européenne de développement durable arrêtée à Göteborg. Par ce biais, les syndicats européens pourront consolider leur position dans la sphère européenne et promouvoir les questions d'accès, de sécurité fondamentale et d'équité dans les politiques communautaires en préparation.

Le dialogue a été établi entre les partenaires sociaux lors des processus de Lisbonne et de Göteborg. Pour y intégrer la dimension environnementale, il est essentiel que les syndicats européens préparent leur **dialogue avec les ONG européennes** par l'intermédiaire de la CES.

Au **niveau européen**, les syndicats **intensifieront** leur **coopération sur le développement durable** en formant des groupes de travail axés sur des thèmes concrets et en organisant des conférences où des idées seront échangées et des stratégies concrètes seront définies. Il est crucial que des actions déterminées soient menées pour mobiliser les membres et les délégués, et pour montrer que l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement et le respect des droits humains et sociaux constituent autant de défis que les syndicats européens ont la volonté et la capacité de relever efficacement.